🔎 **Retranscription du débat organisé par la CPME Normandie entre**

Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, et de l'Économie sociale et solidaire
&
Amir Reza Tofighi, nouveau président national de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

Le 23 mai 2025, plus de 140 entrepreneurs, élus et institutionnels se sont réunis au Conseil départemental de l'Orne pour une soirée-débat hors format, placée sous le signe de la parole libre et de la proximité avec le terrain.

Madame la Ministre, vous connaissez notre franc-parler. Ce soir, pas de langue de bois : nous avons voulu créer une ambiance propice aux échanges concrets, à partir d'une **dizaine de questions** préparées.

📌 10 **questions présélectionnées**, puis une séquence d'**échange libre de 30 minutes**.

🎯 Le challenge : **6 minutes par question** — 3 minutes chacun pour répondre.

C'est parti pour nos questions !

CPME NORMANDIE

COMMERCE — INDUSTRIE — SERVICES — ARTISANAT

31 Espace Jean Mantelet, Bd de l'Espérance, 14123 CORMELLES LE ROYAL. 02 31 86 22 21

125 Av. Edmund Halley B, 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY. 02 35 98 26 07

🎯 **Première thématique : Concurrence déloyale et souveraineté économique face à l'afflux de produits asiatiques.**

📌 **Un mot de contexte :**

En 2024, la France a réceptionné près de 800 millions de colis d'une valeur inférieure à 150 €, principalement en provenance de plateformes chinoises comme *Shein* ou *Temu*. Ces colis échappent bien souvent aux droits de douane et aux contrôles réglementaires, créant ainsi une distorsion de concurrence flagrante pour nos entreprises françaises et européennes.

Face à ces inquiétudes croissantes liées à la concurrence étrangère et à la nécessaire défense du patriotisme économique, nous avons souhaité ouvrir le débat.

👉 Et pour cela, j'invite **Carmen Chamouton**, du **centre automobile Speedy à L'Aigle**, également **administratrice de la CPME Orne**, à nous rejoindre. Carmen est la première à intervenir du côté du public ce soir — vous pouvez l'applaudir chaleureusement 👏.

🎤 **Carmen Chamouton :**

Je suis donc la première... Bonsoir à tous. Les questions que nous allons poser ont été sélectionnées en concertation, notamment avec des entreprises, et nous avons retenu celles qui nous paraissaient les plus importantes.

Face à l'afflux massif de produits asiatiques qui arrivent en France — des produits à bas coût, notamment via les plateformes comme Shein ou Temu —, quelles mesures concrètes le gouvernement, ainsi que la CPME, envisagent-ils pour préserver nos entreprises, et surtout nos commerces ?

Comment garantir une concurrence réellement équitable ?

Souhaitons-nous rester une nation de producteurs, ou devenir un simple marché de consommation pour des produits importés ? Merci.

Réponse de Madame la Ministre :

Vous avez raison, c'est un sujet important. C'est même une véritable déflagration que nous vivons, un changement d'ère.

Qu'a fait le gouvernement ?

D’abord, il faut agir au niveau européen. C’est pourquoi la France a demandé dès janvier, dès mon arrivée au ministère, une révision du dispositif d’exemption de droits de douane pour les colis de faible valeur (jusqu’à 150 €). La Commission européenne a accepté de réexaminer ce dispositif en 2026 (au lieu de 2028 comme initialement prévu). Par ailleurs, le 5 février, elle a annoncé qu’elle réfléchissait à la mise en place de frais de gestion pour financer les services douaniers — ce qui est essentiel avec 800 millions de colis concernés chaque année.

Au **niveau national**, nous avons aussi agi :

- Une loi spécifique sur le textile et la fast fashion prévoit l’instauration d’un malus : 5 € par colis dès la première année, évolutif jusqu’à 10 €.
- Des contrôles renforcés sont mis en place via la DGCCRF, avec une meilleure coordination entre les douanes et cette direction. J’ai d’ailleurs demandé que tous les contrôles 2025 soient ciblés exclusivement sur les plateformes — en mettant temporairement de côté d’autres secteurs.

Nous travaillons aussi sur les pratiques de référencement de ces plateformes, notamment les abus de position dominante, avec des actions menées au niveau européen (ex : Google) mais aussi au niveau national :

- La CNIL a lancé une enquête et a infligé une amende de 150 millions d’euros à une grande plateforme asiatique.
- Des enquêtes complémentaires sont également en cours au sein de la DGCCRF.

Mais cela ne suffit pas. Il faut poursuivre cette mobilisation à l’échelle européenne. Ce matin même, j’ai rencontré le commissaire Stéphane Séjourné pour avancer sur ce sujet.

La Commission européenne envisage la mise en place de frais de gestion d’environ 2 € par colis — ce n’est encore qu’une piste, mais elle mérite d’être explorée pour contribuer au financement et à l’équité de traitement.

Réponse d’Amir Reza-Tofighi, Président national de la CPME :

Pour moi, ce sujet illustre parfaitement une chose : le temps politique n’est pas le même que le temps de l’économie, ni celui de l’entreprise. Aujourd’hui, on est face à un enjeu qui concerne de très nombreux secteurs d’activité, et on voit bien que le rythme des décisions politiques n’est pas du tout aligné avec la réalité du terrain.

Autant on sent une vraie volonté politique de la part de Madame la Ministre et du gouvernement pour avancer, autant le temps de l’Europe, lui, est totalement décalé. Et donc là, je pense qu’on est face à un vrai test pour l’Europe.

800 millions de colis, vous l'avez dit. 25 % des colis de La Poste, aujourd'hui, ce sont des colis Shein et Temu. C'est exponentiel. L'année prochaine, on va dépasser le milliard de colis.

Les Américains, eux, viennent de réagir : 75 dollars de frais par colis. Résultat ? Les expéditions vers les États-Unis ont chuté. Mais ces plateformes doivent bien écouler leurs stocks, alors où est-ce qu'elles vont revenir ? (En France et en Europe).

Elles mettent aujourd'hui des moyens marketing massifs pour regagner du terrain ici. Pendant ce temps-là, nous, on parle peut-être d'appliquer 2, 3 ou 5 euros de frais... en un an ! Quand Trump, lui, l'a fait en une semaine. Voilà le décalage. Le temps politique n'est pas adapté aux transformations que ces plateformes imposent.

Ce que nous disons à la CPME, c'est qu'il faut frapper fort, maintenant. Nous proposons 25 euros de frais immédiatement. On nous répond que ce n'est pas possible, que c'est une question européenne. Eh bien mettons l'Europe à l'épreuve. Parce que si elle n'est pas capable de réagir sur un sujet aussi stratégique, il ne faudra pas s'étonner que les citoyens doutent de l'Europe. On a vu ce qui s'est passé avec les panneaux photovoltaïques, toute l'industrie est partie en Chine parce qu'on a été incapables de protéger notre marché.

Alors, est-ce qu'on est capables de protéger notre industrie ? Nos entreprises ? Est-ce que l'Europe est encore un espace de protection, ou est-elle en train de devenir un frein pour nos PME ? C'est ça, le vrai sujet. C'est un test de crédibilité pour la nouvelle Commission européenne.

Aujourd'hui, il n'y a ni frais, ni TVA, ni droits de douane, ni contrôles efficaces. Rien. Et pourtant, on sait qu'environ 90 % des colis ne respectent pas les règles. C'est un chiffre qu'on a. Alors, si on ne peut pas tous les contrôler, il faut condamner les plateformes sur une base statistique. Imaginez : un milliard de colis. Si on ne peut pas les vérifier un par un, qu'on les sanctionne sur 90 % d'entre eux, car on sait qu'ils sont non conformes. On n'a pas les moyens de contrôler tout cela, mais on peut envoyer un message clair par des sanctions globales.

On l'a fait avec Wish, on peut le faire à nouveau. Si une plateforme ne respecte pas la loi, elle doit être déréférencée.

Et pour conclure : il faut agir vite, être agiles, ne pas attendre un an pour décider. Parce que chaque jour, des entreprises ferment. On parle d'ArcelorMittal, mais on oublie Jennifer, qui représente 6 000 emplois, ou des dizaines de PME qui disparaissent dans tous les territoires. C'est **une urgence économique**.

Merci à tous les deux pour vos réponses sans langue de bois.

CPME NORMANDIE

COMMERCE — INDUSTRIE — SERVICES — ARTISANAT

31 Espace Jean Mantelet, Bd de l'Espérance, 14123 CORMELLES LE ROYAL. 02 31 86 22 21

125 Av. Edmund Halley B, 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY. 02 35 98 26 07

🎯 **Deuxième thématique** Nous passons maintenant à la deuxième thématique de la soirée : le statut de micro-entrepreneur et l'abaissement du seuil de franchise en base de TVA.

📌 **Un mot de contexte :**

Le gouvernement avait initialement annoncé que la réforme visant à abaisser le seuil de franchise de TVA à 25 000 € ne concernerait que certaines activités concurrentielles — notamment le bâtiment. Toutefois, il semblerait aujourd'hui que la mesure s'appliquera à toutes les entreprises, dès le 1er juin 2025, en raison des fortes contraintes budgétaires.

Certains auto-entrepreneurs s'y opposent vigoureusement, pointant l'impact sur leurs prix de vente. D'autres, à l'inverse, y voient un levier d'équité concurrentielle pour les artisans et les entreprises qui respectent toutes les règles fiscales et sociales.

Sur ce sujet sensible, **Benoît Loret** va maintenant intervenir. Il est **Président de la FFB de l'Orne** et **dirigeant de l'entreprise Charpente Loret**, à Briouze. Il souhaite vous poser une question de fond, à la fois sur l'équité concurrentielle, les modalités de contrôle et l'impact de cette réforme sur les entreprises artisanales de notre territoire. Benoît, c'est à vous.

🎤 **Benoit LORET :** *Bonjour Madame la Ministre, Monsieur le Président, bonjour à tous.*

Concernant cette franchise de TVA, qui pour nous représentait jusqu'ici un bon compromis, vous savez que nous sommes, à la FFB, assez farouchement opposés au statut de micro-entrepreneur, que nous considérons comme source de concurrence déloyale vis-à-vis de nos entreprises, soumises à de nombreuses obligations sociales et fiscales.

Or, il semblerait qu'à la suite des pressions exercées par les opposants à cette réforme en début d'année, le seuil pourrait être finalement fixé à 37 500 € au lieu des 25 000 € initialement annoncés.

Pouvez-vous nous dire, très concrètement, où en est cette mesure aujourd'hui ? Et j'aimerais ajouter un point complémentaire : Il existe aussi une autre problématique, dont on parle peut-être moins ici dans l'Orne, mais qui est très sensible dans d'autres territoires.

Je parle des entreprises européennes qui accèdent aujourd'hui au marché français via cette franchise de TVA, sans obligation d'identification en France, et avec des contrôles fiscaux réalisés par le pays d'origine.

Comment pouvons-nous garantir une concurrence équitable dans ces conditions ? C'est aussi une vraie difficulté sur ce sujet, qu'il nous semble important de soulever ce soir.

Réponse d'Amir Reza-Tofighi, Président national de la CPME :

Alors, c'est un sujet très compliqué. Même nous, en interne à la CPME, on a des gens qui sont pour, d'autres contre.

Déjà, j'aimerais remercier les équipes de Madame la Ministre. Parce que sur ce dossier, on a vraiment eu une écoute attentive de la part du gouvernement pour essayer de trouver une voie de sortie. Moi, je pense qu'en réalité, **tous les régimes qui créent des distorsions de concurrence sont mauvais**.

Le régime de l'**auto-entrepreneur**, à la base, c'était une super idée : on voulait accompagner les gens qui veulent se lancer avec un régime simplifié. Et initialement, pour ceux qui s'en souviennent, c'était temporaire, prévu **pour deux ans**, le temps de décider si l'on créait vraiment une entreprise ou non.

Mais le régime s'est pérennisé, avec aujourd'hui un nombre d'auto-entrepreneurs très important, et un cadre qui déroge aux règles sociales, fiscales, etc. Et le problème, c'est qu'une fois qu'on en est là, on est dans une situation difficile à faire évoluer.

Prenons un exemple : une entreprise qui fait 30 000 € de chiffre d'affaires, et qui ne payait pas la TVA. Si on la fait basculer dans le régime avec TVA dès 25 000 €, elle se retrouve à devoir facturer environ 6 000 € de TVA, donc en net, elle repasse à 24 000 €. Elle peut donc se dire : "Je m'arrête à 25 000 €, je gagne plus. C'est ça, le vrai souci : **on désincite à croître**.

Donc je pense qu'il y a deux réponses à apporter :

- Une réponse court terme :

  Sur les activités du bâtiment, où la concurrence est très forte, on fixe le seuil à 25 000 €. Pour les autres activités, on revient à 35 000 ou 37 500 €. (Je n'ai plus le chiffre exact en tête, mais c'est l'idée.)

- Et puis, une vraie réflexion à long terme sur ce qu'est l'auto-entrepreneuriat.

Il faut **distinguer deux profils** :

1. Ceux qui sont auto-entrepreneurs pour un complément d'activité (salariés, retraités, etc.), qui doivent pouvoir continuer dans un cadre souple,

2. Et ceux qui sont 100 % à leur compte, véritables entrepreneurs, et pour lesquels il faut un vrai accompagnement vers un statut classique, avec les mêmes obligations que les autres entreprises.

Parce que, à chaque fois qu'on crée des régimes dérogatoires, d'autres se demandent : pourquoi nous ? Pourquoi est-ce que nous, on doit tout respecter, alors que d'autres y échappent ? Voilà pourquoi il faut, à mon avis, une réflexion globale et collective sur ce régime.

📍 **Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie** :

Alors effectivement, c'est **un sujet compliqué**. Nous avons beaucoup d'auto-entrepreneurs, et parmi eux, un certain nombre exercent leur activité à titre principal, mais il faut savoir que près d'un tiers des auto-entrepreneurs exercent à titre secondaire. Certains sont salariés dans le privé, d'autres dans le public, avec des situations très diverses. Il faut également rappeler un chiffre important : le chiffre d'affaires moyen des auto-entrepreneurs est de 13 000 € par an.

Le gouvernement s'était engagé dans un dispositif visant à abaisser le seuil de franchise de TVA à 25 000 €. Cette mesure faisait partie du projet de loi de finances, mais elle n'a pas été adoptée dans des conditions classiques, puisqu'elle est passée via l'article 49.3, sans débat parlementaire. C'est ce qui a entraîné de vives réactions. Sous le feu de ces critiques, le ministre Éric Lombard a annoncé une suspension de la mesure jusqu'au 1er mars, afin de conduire une concertation. J'ai moi-même piloté cette concertation au nom du gouvernement, et je remercie tous les acteurs**, dont la CPME**, qui y ont activement participé.

De cette concertation, **trois grandes positions sont ressorties** :

1. Une première catégorie d'acteurs qui souhaite maintenir le seuil à 25 000 € pour tout le monde.
2. Une deuxième qui souhaite revenir au système antérieur, avec les anciens seuils.
3. Et une troisième, plus nuancée, qui reconnaît qu'il faut réviser le dispositif.

Deux **éléments saillants** sont apparus :

- D'une part, que **le seuil de 25 000 € pourrait être retenu pour le secteur du bâtiment**, en raison de la forte concurrence.
- D'autre part, que **le seuil de 37 500 €** semble **plus adapté pour des prestations de services à temps plein**.

Donc, l'orientation du gouvernement était d'avancer dans ce sens. Mais, compte tenu du contexte budgétaire et politique dans lequel nous sommes arrivés, nous **avons décidé de suspendre cette réforme jusqu'au débat du projet de loi de finances (PLF) pour 2026**, à l'automne. Voilà où en est aujourd'hui la position du gouvernement sur ce sujet.

🎯 **Troisième thématique :** la situation des PGE **Prêts Garantis par l'État**.

📌 **Un mot de contexte :**

Nous abordons maintenant **un sujet sensible pour de nombreuses PME** : la situation des PGE

Depuis la crise du COVID-19, plus de 700 000 entreprises ont contracté un PGE pour faire face à l'urgence économique. Alors que beaucoup ont déjà entamé ou terminé leurs remboursements, un nombre significatif de TPE/PME commencent aujourd'hui à ressentir une pression croissante sur leur trésorerie, liée aux échéances de remboursement — souvent concentrées sur des délais trop courts.

Face à cette réalité **très concrète**, **certaines entreprises demandent un réaménagement** : un allongement des durées, des taux plus supportables, ou une prise en compte de leur situation sans déclencher systématiquement une alerte Banque de France.

Et pour **illustrer ce besoin de manière très concrète**, **Gilles Lemarchand**, dirigeant de **l'entreprise Cornu Carrosserie** (spécialisée en carrosserie industrielle et équipements forestiers à Sées) et **administrateur de la CPME Orne**, va partager son cas précis, et poser une question directe sur les possibilités d'assouplissement des modalités de remboursement.

🎤 **Gilles LEMARCHAND**

Nous avons souscrit un PGE Résilience à hauteur d'un million d'euros auprès de plusieurs financeurs. Nous avons utilisé toutes les possibilités de franchise prévues, soit un an renouvelable une fois. Nous arrivons désormais au terme de cette période et devons rembourser 250 000 € par an pendant 4 ans, ce qui met notre trésorerie sous forte tension.

Tous ces prêts sont à taux fixe, à l'exception de celui contracté auprès de la BPI, qui est à taux variable et évolue en fonction du taux d'usure. C'est déjà, en soi, un élément de fragilité supplémentaire. Aujourd'hui, si je souhaite étaler ces remboursements sur 8 ou 10 ans — ce qui serait plus soutenable —, la seule possibilité passe par une procédure de mandat ad hoc. Or, cela implique un risque : la dégradation de notre cotation Banque de France, la perte de confiance de certains partenaires financiers ou fournisseurs, et une publicité négative auprès de notre écosystème économique.

Ma question est donc la suivante :

Envisagez-vous la mise en place d'un dispositif simplifié et non stigmatisant qui permettrait aux entreprises de prolonger la durée de remboursement de leur PGE jusqu'à 8 ou 10 ans, sans devoir passer par des procédures judiciaires ou amiables complexes ? Cela préserverait à la fois leur trésorerie et leur crédibilité.

Enfin, concernant les prêts garantis par l'État contractés auprès de la BPI, certains sont à taux variable indexés sur le taux d'usure, ce qui expose les PME à des hausses brutales d'intérêts, alors que celles ayant obtenu un prêt à taux fixe sont protégées.

Dans une logique d'équité, serait-il envisageable d'autoriser la transformation volontaire de ces PGE à taux variable en prêts à taux capé, à des conditions raisonnables ?

🎤 **Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :**

Tous ces prêts garantis par l'État — qu'ils aient été souscrits pendant la période COVID ou dans sa continuité — ont constitué une **réponse importante de soutien aux entreprises**.

Il faut rappeler que ces prêts sont **garantis à hauteur de 90 % par l'État**. Aujourd'hui, une large majorité d'entre eux ont déjà été remboursés. Il reste environ **27 %** des encours en remboursement, ce qui montre que de nombreuses entreprises ont pu faire face.

Il est vrai cependant que ces remboursements s'étalent sur des périodes relativement courtes, car ces prêts ont parfois financé simplement de la trésorerie, du besoin en fonds de roulement, ou des investissements de court terme. Je veux aussi saluer le travail de Bpifrance, qui apporte un soutien réel, et je vous invite à poursuivre les échanges avec elle, notamment si cela concerne votre situation.

Je vous encourage également à vous rapprocher du médiateur du crédit de la Banque de France — si ce n'est pas déjà fait — car il peut accompagner au cas par cas, en lien avec les établissements bancaires, pour adapter les modalités. Il faut savoir qu'un **rééchelonnement des PGE** ou leur transformation entraîne des **conséquences réglementaires**, notamment en matière de **cotation Banque de France**, car ces prêts représentent **une aide directe de l'État**. Et à ce titre, leur aménagement est soumis aux **règles européennes** sur les aides d'État.

Cela dit, même si je ne connais pas précisément votre cas, **une attention particulière peut être apportée** si la situation est bien argumentée. **C'est du cas par cas.**

Réponse de Amir Reza-Tofighi, Président national de la CPME :

Évidemment, nous soutenons pleinement notre administrateur CPME sur cette question. 250 000 € par an à rembourser, ça veut dire 250 000 € qu'on ne peut pas investir. Et quand une entreprise ne peut plus investir, c'est l'activité, la compétitivité, l'innovation et parfois même l'emploi qui sont freinés.

Il faut rappeler que le PGE a été contracté en réponse à un événement extérieur majeur, une crise sanitaire inédite. Ces prêts ont permis à nos entreprises de tenir bon dans la tempête. Vous l'avez dit, Madame la Ministre : **il y a une vraie contrainte européenne**. Dès qu'on parle de prolongation ou de rééchelonnement, on entre dans le champ des aides d'État — avec tous les freins réglementaires que cela suppose.

Mais moi, **je le dis franchement** : il faut qu'on retrouve une **Europe qui soutient ses entreprises**, pas une Europe qui les **freine avec des normes technocratiques**. Quand j'entends dire "on ne peut pas rééchelonner parce que l'Europe ne le permet pas", **ça me rend fou**. **L'Europe est censée protéger, pas sanctionner**. On parle ici de PME, de TPE, d'emplois locaux. Ce n'est pas normal que des dispositifs mis en place pour les sauver deviennent une source de fragilisation.

Alors oui, il faut pouvoir allonger la durée de remboursement, si besoin jusqu'à 8 ou 10 ans. Et oui, il faut des modalités plus souples, plus lisibles, plus équitables, notamment sur les prêts à taux variable. Il faut du bon sens. Et ce bon sens doit nous guider pour continuer à accompagner nos entreprises, pas pour les enfoncer.

🎯 **Quatrième thématique, la liberté de travailler, le 1er mai.**

📌 **Un mot de contexte :** Le 1er mai, on en a beaucoup parlé cette année, dans les médias, dans les réseaux, partout. Il s'agit du seul jour férié obligatoirement chômé en France, sauf pour certaines activités dites "essentielles". Or, ce sont les commerces de proximité — boulangers, fleuristes, petits commerçants — qui sont souvent les plus pénalisés par ces interdictions d'ouverture. Et dans le même temps, on voit prospérer des **activités informelles**, comme la vente à la sauvette de muguet, **en dehors de tout cadre fiscal ou social**.

Alors, sans langue de bois, **Magali Loiseau**, dirigeante d'**Auto 61** à Montchevrel, **élue à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Orne**, et **administratrice CPME Orne**, souhaite vous interpeller sur une situation perçue comme incohérente et injuste pour les petits commerçants.

🎤 **Magali LOISEAU**

Bonjour Madame la Ministre, Bonjour Monsieur le Président, cher Amir. Voici ma question, actuellement, les boulangers et les fleuristes ont interdiction de travailler le premier mai. Face à cette incohérence, envisagez-vous une réforme permettant aux salariés volontaires de travailler ce jour-là avec une rémunération double à la fois pour respecter la liberté d'entreprendre et le droit des travailleurs.

🎤 **Réponse d'Amir Reza-Tofighi, Président de la CPME nationale**

Pour résumer la position de la CPME, je vais vous raconter une petite anecdote. Le 1er mai, c'était aussi le jour de mes 100 jours en tant que président élu. J'ai envoyé un petit message à Sophie Minet pour lui souhaiter une belle fête du travail, et elle m'a répondu : *« On compte sur toi pour que ça reste un jour férié chômé ! »* Je lui ai répondu : *« Tu peux compter sur moi pour que ça reste férié... ou chômé... pour ceux qui le souhaitent. »*

Et je pense que **c'est là toute la question** : aujourd'hui, on impose des règles rigides à tout le monde, et on infantilise les gens. Prenez le 1er mai : si un salarié veut travailler, et être payé double, eh bien ce n'est pas possible. Ça n'a pas de sens. Pourquoi un fast-food peut ouvrir, et pas le fleuriste à côté ? Et pendant ce temps-là, la vente à la sauvette de muguet prospère, en toute illégalité...

Je pense qu'il faut **libérer les gens**. D'autant plus qu'on a des cas où **les conventions collectives autorisent le travail ce jour-là**. Cela veut dire que **les partenaires sociaux ont**

déjà donné leur accord : les syndicats de salariés sont d'accord, les salariés aussi, parce qu'ils savent qu'ils seront payés double.

Dans mon propre secteur, les services à la personne, on travaille le 1er mai. Tous les salariés sont payés double, et ils sont contents de l'être. Beaucoup de gens **veulent** travailler le 1er mai. Qu'ils soient étudiants, ou qu'ils veuillent simplement **gagner plus** ce mois-là, laissons-les faire.

Je le redis : **arrêtons de tout réglementer au niveau de l'État**. Laissons les entreprises et les salariés **décider ensemble**, en toute liberté.

Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :

Effectivement, cela fait plusieurs années que les boulangers et les fleuristes ouvraient dans certaines communes le 1er mai, sans que cela pose problème. Mais l'année dernière, la situation a changé, car il y a eu **davantage de contrôles**. Aujourd'hui, la **loi** est claire : **seuls les services d'urgence ou de première nécessité** sont autorisés à ouvrir ce jour-là.

Il faut **faire évoluer la loi**, et c'est **l'engagement du gouvernement**. Malheureusement, pour le 1er mai de cette année, nous n'avons pas pu intervenir à temps. J'en ai parlé avec **Dominique Anract**, le président des boulangers. Mais encore une fois, **ce que la loi a prévu, seule la loi peut le défaire**.

Bonne nouvelle : **une proposition de loi a été déposée**, à la fois au Sénat et à l'Assemblée nationale. Et **le sujet ne concerne pas que les boulangers ou les fleuristes** : j'ai aussi été interpellée par des bouchers, des charcutiers... Beaucoup de professionnels aimeraient pouvoir travailler ce jour-là.

Je pense, moi aussi, qu'il faut **aller vers plus de liberté**.Mais ce sujet est sensible, il peut être clivant. C'est pourquoi **ce sont les partenaires sociaux** – syndicats de salariés et organisations patronales – **qui doivent s'en saisir**. C'est à eux de **définir un cadre clair** et équilibré.

Si ça ne tenait qu'à moi, **j'ouvrirais largement** ce droit au travail le 1er mai. On pourrait très bien **s'inspirer de la réglementation existante sur le travail dominical**, ou les autres jours fériés. Cela concernerait déjà un certain nombre de métiers. Mais encore une fois, **je ne veux pas préempter ce qui relève des partenaires sociaux**.

🎯 **Cinquième thématique : La commande publique et le patriotisme économique.**

📌 **Un mot de contexte :** Dans un souci de réduction des dépenses publiques, le gouvernement a annoncé la suppression ou la fusion d'un tiers des agences et opérateurs publics d'ici fin 2025. C'est un véritable serpent de mer, cette question des agences, vous le savez bien…

Et dans le même temps, rappelons que l'État reste le premier acheteur du pays, avec plus de 120 milliards d'euros de commande publique chaque année. Pourtant, malgré ce levier économique immense, les TPE et PME peinent encore à accéder aux marchés publics – c'est peut-être votre cas. Les critères de sélection actuels valorisent trop rarement l'impact local, l'origine des produits ou encore la contribution concrète au tissu économique et territorial.

Dans ce contexte de réorganisation de l'appareil public et de volonté affichée de renforcer notre souveraineté économique, je vais demander à **Estelle Bonnaud** de se lever. Elle est cheffe d'entreprise engagée, dirige **Synthèse Action**, un cabinet de conseil en ressources humaines basé à Alençon, et également **administratrice de la CPME Orne**. Elle souhaite interroger nos invités sur la capacité de l'État à devenir un acheteur exemplaire, responsable, au service de la production française.

🎤 **Estelle BONNAUD**

Bonsoir. À l'heure où l'État engage un vaste chantier de simplification, avec la suppression annoncée d'un tiers de ses agences, ***n'est-ce pas aussi le bon moment pour repenser profondément les stratégies d'achat public*** *?*

Ne pourrions-nous pas faire en sorte que les appels d'offres valorisent davantage les entreprises implantées sur le territoire, tout en restant bien sûr dans le cadre des règles de la commande publique ?

Concrètement, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il pour que la commande publique devienne un véritable levier de souveraineté économique, en intégrant par exemple :

- *La proximité géographique des entreprises,*
- *L'impact territorial et local,*
- *La durabilité des produits et services,*
- *La sécurisation des emplois,*

…et ainsi ***contrebalancer une logique de sélection trop centrée sur le seul critère du prix*** *? Merci.*

🎤 **Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :**

Effectivement, la commande publique est un **véritable levier économique** — cela a été rappelé. Chaque année, elle représente un montant compris entre **110 et 160 milliards d'euros**, ce qui constitue un réel moteur de croissance pour les PME. Il est donc essentiel de faciliter leur accès à cette commande publique.

C'est pourquoi nous avons engagé, dans le cadre du **projet de loi sur la simplification de la vie économique**, une série de mesures pour simplifier les processus existants.

Depuis le début de l'année, je me suis personnellement saisie du sujet, et **trois décrets** ont déjà été pris :

1. Le premier dispense désormais de publicité et de mise en concurrence les marchés de travaux jusqu'à 100 000 €, afin de permettre notamment aux collectivités (principales donneuses d'ordre) de se tourner plus facilement vers des entreprises locales.
2. Le deuxième impose qu'une part des marchés globaux soit réservée aux PME, cette part passant de 10 à 20 % — une mesure applicable depuis le 1er janvier.
3. Le troisième concerne les retenues de garantie, qui passent de 5 % à 3 %, ce qui permet un retour de trésorerie plus rapide vers les entreprises.

Ensuite, vous avez évoqué la question d'une préférence nationale ou locale. À ce jour, le cadre européen ne permet pas d'instaurer ce type de préférence dans les appels d'offres. Mais — et c'est une évolution majeure — depuis hier, la Commission européenne a annoncé sa volonté de revoir ces règles. Elle envisage, dans le cadre d'une stratégie européenne, d'introduire une forme de préférence européenne dans la commande publique. Ce serait évidemment un levier de souveraineté économique important, et une avancée que nous soutenons pleinement.

Enfin, au-delà du contenu des marchés, l'accès à la commande publique doit être simplifié. Aujourd'hui, il existe une multiplicité de profils d'acheteurs, ce qui complique la tâche des PME.

Nous proposons donc, dans le projet de loi simplification, d'**ouvrir la plateforme Fast Track** (utilisée aujourd'hui par l'État uniquement) à tous les acteurs de la commande publique. L'objectif : qu'à terme, il n'y ait qu'un seul profil d'acheteur, unique et lisible. Ce serait beaucoup plus simple pour les entreprises, qui pourraient ainsi se repérer plus facilement et accéder plus équitablement aux marchés. Voilà, ce sont des mesures concrètes, à la fois nationales et européennes, que nous portons pour rendre la commande publique plus accessible, plus juste et plus favorable à notre tissu économique.

🎤 **Réponse d'Amir Reza-Tofighi, Président de la CPME nationale**

Je vous rassure, je ne suis pas contre l'Europe — bien au contraire. Si je m'exprime ainsi, c'est parce que **je veux justement contribuer à la sauver**. La commande publique, c'est un levier extrêmement puissant. Et quand, en parallèle, on mène des politiques publiques qui promeuvent l'environnement, la relocalisation ou le made in France, il serait logique que la commande publique s'inscrive dans la même logique.

Sauf que, pour l'instant, ce n'est pas possible dans le cadre européen actuel. Et c'est bien là le premier problème. Mais je vais aller plus loin. Parce qu'en réalité, ce n'est pas seulement un problème de réglementation européenne. On a comparé la France avec d'autres pays, et on s'est rendu compte que certains arrivent à favoriser leurs entreprises locales, même dans le respect apparent des règles européennes.

Pourquoi ? À mon avis, pour une raison simple mais peu évoquée : **en France, les acheteurs publics sont pénalement responsables de leurs décisions**.

Ça peut paraître anecdotique, mais **c'est culturellement fondamental**. Quand vous mettez cette responsabilité sur les épaules d'un acheteur public, son réflexe va être de ne prendre aucun risque. Il va se dire : "Je prends un grand groupe connu, je coche toutes les cases, et je suis tranquille". Mais aller vers une PME locale ? Trop risqué, même si c'est vertueux.

Résultat : en France, on est les premiers de la classe en matière de commande publique. **On respecte toutes les règles européennes, et souvent même on les surtranspose**. Pendant que d'autres pays les appliquent avec un peu plus de… souplesse stratégique, dirons-nous. On a des taux de recours aux PME locales dans ces pays bien plus élevés que chez nous. Alors on peut toujours dire que leurs entreprises sont meilleures, mais il faut aussi se poser la question de leur manière d'utiliser les règles.

Je pense qu'il est temps d'arrêter de vouloir être les élèves parfaits, ceux qui appliquent tout à la lettre sans jamais adapter. Il faut apprendre à jouer avec les règles — pas les contourner, mais les mobiliser intelligemment pour soutenir nos territoires.

Madame la Ministre l'a très bien dit : on ne pourra peut-être jamais mettre en place une préférence strictement française, mais une préférence européenne, oui. Et surtout, une préférence locale sur des critères environnementaux ou sociaux, c'est possible.

La commande publique doit être alignée avec les autres politiques publiques. On ne peut pas demander aux entreprises de polluer moins, payer mieux, être toujours plus exemplaires, si, à côté, l'État choisit systématiquement le produit le moins cher qui ne respecte aucun de ces engagements.

Bref, faisons de la commande publique un vrai levier de cohérence et de souveraineté économique.

CPME NORMANDIE

COMMERCE — INDUSTRIE — SERVICES — ARTISANAT

31 Espace Jean Mantelet, Bd de l'Espérance, 14123 CORMELLES LE ROYAL. 02 31 86 22 21

125 Av. Edmund Halley B, 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY. 02 35 98 26 07

🎯 **Sixième thématique : fiscalité des entreprises, simplification.**

📌 **Un mot de contexte :** La pression fiscale en France reste parmi les plus élevées d'Europe, et cela concerne sans doute aussi vos entreprises. Madame la Ministre, vous le savez : en 2024, les prélèvements obligatoires ont atteint près de **45 % du PIB** — un record parmi les pays de l'OCDE.

Cette situation alimente un fort sentiment de matraquage fiscal, voire de découragement, en particulier chez les dirigeants de TPE et PME à faible marge. Leurs capacités d'investissement, de recrutement ou encore de reconstitution des fonds propres sont malheureusement très limitées par ce contexte.

Sur ce sujet crucial, qui touche à la survie et à la compétitivité de nombreuses petites et moyennes entreprises, je vais maintenant donner la parole à **Nathalie Catteau**. Elle est avocate à Alençon au **Cabinet Tomyris** et administratrice de la **CPME de l'Orne**, et elle souhaite vous interpeller, sur la nécessité d'un véritable changement de cap en matière de fiscalité.

🎤 **Nathalie CATTEAU**

Madame la Ministre, Monsieur le Président, donc Les TPE et PME françaises subissent une pression fiscale et sociale qui reste parmi les plus élevées d'Europe. Malgré les annonces de simplification, nous constatons une complexité croissante, un recul des exonérations, et des obligations nouvelles. Que compte faire le gouvernement et la CPME pour stopper ce que nous percevons comme un matraquage fiscal ?

Envisagez-vous une vraie réforme de la fiscalité des entreprises qui tienne compte de leur taille, de leurs marges réelles et de leur capacité à investir et embaucher ? ».

🎤 **Réponse de Madame la Ministre** :

Le plus difficile, c'est de répondre en 3 minutes. Pour répondre à cette question, je voudrais d'abord dire un mot sur les prélèvements obligatoires, que ce soit du côté des ménages ou des entreprises — où je me situe clairement, et je le dis depuis 12 ans, donc sans aucune ambiguïté.

1 Il faut impérativement que nous parvenions à diminuer nos prélèvements obligatoires, que ce soit pour les ménages ou les entreprises. Il ne s'agit en aucun cas d'augmenter les impôts. C'est un message du gouvernement, et c'est aussi un message que je porte personnellement.

2 Il faut également réduire nos dépenses publiques. Plusieurs pistes existent, notamment à travers la simplification administrative, qui peut devenir un réel levier d'économies. Aujourd'hui,

le poids des normes est estimé à 3 % du PIB. Cette complexité fait perdre du temps aux entreprises — or, **le temps est ce qui coûte le plus cher à un chef d'entreprise**.

J'ai défini une **feuille de route autour de trois axes** : **simplifier, protéger, accompagner**.

Sur le volet **simplifier**, nous avons un projet de loi en cours, avec plusieurs engagements :

- Suppression de certains dispositifs et déclarations ;
- Simplification de la commande publique, des baux commerciaux, des résiliations de contrats ;
- Accélération des autorisations d'exploitation commerciale ;
- Réduction des délais liés à certaines démarches d'urbanisme.

Au-delà du législatif, je suis également engagée sur la **simplification réglementaire** pour alléger le quotidien des entreprises.

Un exemple concret : le **crédit d'impôt recherche**. Aujourd'hui, certains délais d'instruction vont jusqu'à 18 mois. Nous venons de signer, entre le ministère de la Recherche et celui de l'Économie, un engagement pour qu'à la fin de 2025, 2/3 des dossiers soient traités sous 6 mois, et 100 % à l'horizon 2026.

Autre chantier : les formulaires **CERFA**. Il en existe 1 800 au total, dont 535 relevant du ministère de l'Économie. J'ai engagé une « bataille CERFA » — toutes les deux semaines, je fais le point avec mes services. Depuis le 1er janvier, 140 formulaires ont été supprimés, avec un objectif de 250 d'ici la fin de l'année.

Enfin, nous avons allégé certaines obligations fiscales :

- La DAS 2, supprimée pour 340 000 entreprises ;
- Le relevé des frais généraux, supprimé pour 100 000 entreprises.

Ce sont de petits pas, mais **c'est un combat du quotidien**, que je poursuis.

Actuellement, **avec le ministère du Travail**, nous travaillons sur des **simplifications dans le secteur de l'hôtellerie-restauration**. Exemple : lorsqu'un employeur fait appel à des contrats occasionnels tous les week-ends, il doit produire 4 bulletins de paie, 4 déclarations sociales, 4 déclarations Pôle emploi. Cela n'est pas tenable. C'est un sujet que nous avons engagé, avec d'autres encore à venir.

🎤 **Réponse d'Amir Reza-Tofighi, Président national de la CPME** :

On y croit. Mais c'est un sujet vraiment vaste, sur lequel on pourrait parler longtemps.

Je vais vous raconter une anecdote : il y a peu, j'ai participé à une réunion organisée par le Premier ministre dans le cadre du **comité d'orientation sur les finances publiques**. Nous étions dans une grande salle, avec des représentants des régions, des départements, des partis politiques, des syndicats de salariés… Bref, beaucoup de monde.

Nous, les représentants patronaux, sommes intervenus en dernier. Et ce que j'ai entendu avant, c'est un discours récurrent :
« Il y a un problème de recettes. » / « Il faut augmenter les impôts. » / Et même : « L'argent est en face de vous… chez les patrons. »

Quand est venu mon tour, j'ai simplement donné trois chiffres :

43 % de prélèvements obligatoires : la France est dans le peloton de tête des pays européens.

58 % de dépense publique : encore un record.

Les impôts de production représentent environ 4 % du PIB, soit deux fois la moyenne européenne, et six fois plus que l'Allemagne.

Donc, ma question a été simple

Jusqu'où va-t-on aller ? Est-ce qu'on veut vraiment encore taxer davantage ? À un moment donné, ce n'est plus tenable. Le vrai problème est culturel. En France, dès qu'un problème surgit, le réflexe est de dire : « Où va-t-on chercher l'argent ? » — plutôt que de se demander : « Comment fait-on pour réduire nos coûts ? »

Il est plus simple de dire : on va prélever encore un peu partout.

Mais ça ne peut plus durer.

Si on regarde les dépenses globales, elles se répartissent en trois grands blocs :

1. **Santé**
2. **Retraite**
3. **Coût de fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales**

Prenons la santé : 15 milliards de déficit cette année. On a presque vendu l'idée d'un système totalement gratuit, sans jamais expliquer combien ça coûte. Résultat : les gens pensent que c'est « normal » de ne rien payer. On râle pour 0,50 € de reste à charge sur un médicament. Mais on ne se demande jamais ce que coûte réellement notre modèle social.

Bien sûr, il faut protéger les plus fragiles, et garantir un accès aux soins. Mais est-ce que notre modèle ne dérive pas totalement ? Est-ce que ce n'est pas ça, le vrai problème ?

Sur les retraites, c’est pareil. On y reviendra sans doute, mais 400 milliards par an, soit 14 % du PIB — c’est majeur. Et on ne pourra pas esquiver une réforme en profondeur.

Enfin, sur le fonctionnement de l’État, il y a un sujet de simplification. On fait perdre du temps aux entreprises, mais aussi à l’administration elle-même. L’intelligence artificielle pourrait être une vraie solution pour améliorer l'efficacité.

Et je terminerai sur un point : baisser les impôts, ça peut rapporter plus à l’État.

Pourquoi ? Parce que cela libère de la marge de manœuvre pour les entreprises : elles peuvent investir, se développer… et donc générer plus d’activité, plus de richesses, plus de recettes fiscales. On l’a vu avec la flat tax, ou encore avec la baisse de l’impôt sur les sociétés. Cela fonctionne. Plus d’impôts ne signifie pas toujours plus de recettes. Moins d’impôts, **bien pensés**, peuvent être **un levier puissant** pour relancer la machine économique.

🎯 Septième thématique : Aménagement du territoire et infrastructure

📌 **Un mot de contexte :** La question des infrastructures routières en milieu rural est un sujet à la fois vaste et stratégique. Elle constitue un levier essentiel pour le développement économique des territoires — vous le savez bien. L'attractivité de nos régions, en particulier celles que l'on qualifie d'intermédiaires ou de périphériques, comme l'Orne, en dépend directement.

Dans ce contexte, le projet de mise à 2x2 voies de l'axe Flers-Argentan revient régulièrement sur la table. Il est évoqué depuis de nombreuses années, et bénéficie, à ma connaissance, d'un large consensus local quant à sa pertinence et sa nécessité. Pourtant, malgré cet accord sur le fond, force est de constater que le projet demeure à l'arrêt et peine à se concrétiser.

Sur ce sujet essentiel d'aménagement du territoire, **Guy Loup Delesalle** va prendre la parole. En tant que président de la délégation ornaise de la **CCI Ouest Normandie**, il souhaite vous interroger sur les leviers que l'État pourrait actionner pour faire progresser enfin un projet unanimement reconnu comme structurant pour notre territoire — un projet que, Madame la Ministre, Monsieur le Préfet, vous connaissez bien.

🎤 Guy-Loup Delessalle, Président de la Délégation Orne – CCI Ouest Normandie :

Monsieur le Président de la CPME, Madame la Ministre,

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et du soutien à l'attractivité économique locale, notamment dans notre département de l'Orne, quelles mesures concrètes pourriez-vous envisager et porter pour faire progresser le projet de mise en 2x2 voies de l'axe routier Flers–Argentan ?

*C'est un projet dont **l'intérêt est unanimement reconnu**, tant par les entreprises et leurs salariés que par les habitants du territoire. Ce projet structurant représente un levier essentiel de désenclavement, de fluidification du trafic, et de développement économique local. Merci.*

🎤 Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :

Alors effectivement, c'est un sujet très local… mais on pourrait facilement trouver d'autres exemples similaires dans d'autres territoires, confrontés à des situations analogues.

Je rappelle que ce projet, très attendu par la population, a été inscrit au niveau du département dès 1990. Il comprenait trois tronçons : deux ont été réalisés, et celui que vous évoquez aujourd'hui correspond au troisième.

Sur ce tronçon, le Conseil départemental s'est pleinement engagé, y compris en matière de cofinancement. Une procédure réglementaire complète a été menée par les services de l'État, avec consultation publique, respect des étapes, des délais, et des règles prévues par la loi.

Un accord a été délivré par Monsieur le Préfet, que je remercie d'ailleurs, ainsi que l'ensemble des services départementaux pour leur travail.

Cependant, des recours ont été introduits par des associations de défense de l'environnement, ce qui est bien sûr légitime dans un État de droit. Ces recours sont actuellement examinés par le tribunal administratif de Caen, dans le cadre d'une procédure contradictoire. Nous devrions avoir une décision dans les prochains mois.

Donc aujourd'hui, tout ce qui relève de l'État a été mené, et le Conseil départemental a respecté ses engagements. Nous sommes maintenant dans l'attente de la décision de justice.

Si votre question porte sur la possibilité d'accélérer ce type de projets à l'avenir, alors oui, nous devons et nous allons aller plus vite. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du projet de loi sur la simplification de la vie économique, actuellement en préparation.

Ce texte vise notamment à réduire les délais de recours, pour éviter les blocages excessifs sur des projets structurants — qu'ils soient économiques, industriels ou d'infrastructures.

En conservant les garanties juridiques et sans déréglementer, nous voulons simplifier les procédures, raccourcir les délais et donner plus de visibilité aux porteurs de projet.

🎤 **Réaction d'Amir Reza-Tofighi, Président national de la CPME :**

Peut-être en réaction à ce qui vient d'être dit : aujourd'hui, le sujet des délais et des formalités, c'est vraiment un sujet majeur.

Moi, j'ai plusieurs cas concrets en tête. Très récemment, une personne voulait créer une usine en France. Et quand il a compris le délai qu'il allait devoir affronter, il a simplement dit : « C'est une blague ? » On lui a annoncé 20 mois, peut-être même 22… en réalité, c'était 30 mois pour que tout soit bouclé. Résultat : il est parti au Portugal. Il ne s'est même pas pris la tête, il a monté son usine là-bas **en deux mois**.

En fait, **il faut qu'on se compare à nos voisins**, nos « concurrents », entre guillemets, c'est-à-dire **les autres pays européens**. En France, le délai moyen pour les formalités de création d'une usine**, c'est 18 mois**. En Allemagne, **c'est 9 mois**.

Tant qu'on ne règle pas ce problème, on n'arrivera pas à réussir la réindustrialisation de la France. Aujourd'hui, des porteurs de projet sont prêts, mais entre les formalités, les délais, les lenteurs administratives…, ça n'avance pas.

Et pourtant… On sait faire vite quand on veut. On l'a vu avec Notre-Dame, avec Mayotte, avec les JO. Dans ces cas-là, on a utilisé des lois d'exception, et ça a fonctionné. Il n'y a pas eu de catastrophe, pas de problèmes majeurs. Ça a marché.

Mais une fois que ces cas exceptionnels sont passés, on revient dans l'ancien monde, dans les lourdeurs habituelles. Alors, pourquoi ne pas généraliser ces mécanismes qui ont prouvé leur efficacité ? Je ne vais pas appeler ça un « test PME », mais plutôt un test simplification. On a vu que ça pouvait marcher. Eh bien, appliquons ces lois d'exception, ces dispositifs accélérés, sur des projets industriels ou structurants. Je suis convaincu qu'on y gagnera du temps… et beaucoup d'emplois.

CPME NORMANDIE

COMMERCE — INDUSTRIE — SERVICES — ARTISANAT

31 Espace Jean Mantelet, Bd de l'Espérance, 14123 CORMELLES LE ROYAL. 02 31 86 22 21

125 Av. Edmund Halley B, 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY. 02 35 98 26 07

🎯 **Huitième thématique : Simplification administrative**
📌 **Un mot de contexte**

Sous la présidence d'Amir Reza Tofighi, la CPME plaide activement pour une simplification accrue, en particulier des obligations déclaratives, ainsi que pour une meilleure lisibilité des normes. L'objectif est clair : rendre le cadre réglementaire plus lisible, plus stable et plus favorable au développement des TPE-PME. Dans un contexte où les réformes de simplification sont annoncées comme une priorité par le Gouvernement, où les contraintes budgétaires sont fortes, et où les attentes des dirigeants d'entreprises sont immenses, il est légitime de s'interroger : ces mesures seront-elles concrètes ? Quelle sera leur portée réelle ?

Pour porter cette question au nom du terrain, je vais donner la parole à **Georges Chauvel Trépier**, Expert-Comptable au cabinet **Fiteco** de l'Aigle, élus à la **CCI porte de Normandie** et **Président de la CPME de l'Orne**.

🎤 **Georges CHAUVEL TREPIER, Président de la CPME ORNE**

« Je vais peut-être commencer par une petite anecdote — parce que je ne peux pas m'en empêcher… Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de visiter le port de Palos, dans le sud de l'Espagne, le point de départ de l'expédition de Christophe Colomb. Sur place, ils ont reconstitué en taille réelle les trois célèbres caravelles : la Santa Maria, la Pinta et la Niña.

En montant à bord, en observant la taille de ces bateaux, et en imaginant les mois entiers passés en mer, avec des hommes, des vivres, des animaux… je me suis dit : avec les normes actuelles, on n'aurait jamais découvert l'Amérique. »

« Aujourd'hui, dans un contexte où l'on parle de plus en plus ouvertement de guerre économique — ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années — et alors même que l'État affiche sa volonté de se réformer pour gagner en efficacité et réduire le déficit public, une question s'impose :

Quel plan de bataille concret envisagez-vous pour faire de l'action publique un véritable levier de développement économique et d'emploi, notamment au service des TPE et PME ?

Et surtout, comment garantir que ces réformes aboutiront réellement à une simplification des démarches administratives, ainsi qu'à une baisse de la pression fiscale et réglementaire qui pèse sur les petites entreprises — afin de leur redonner de la compétitivité ? »

🎤 **Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :**

Il faut, je dirais, engager un ensemble d'actions concrètes. La première, c'est de **soutenir nos entreprises en réduisant la pression fiscale**, car la compétitivité passe aussi par là.

Ensuite, il faut simplifier, et je sais que **la CPME s'est beaucoup investie sur ce sujet**. Dans le cadre du projet de loi *« Simplification de la vie économique »*, nous envisageons de créer un test PME. Ce dispositif permettra d'évaluer, en amont de toute décision législative ou réglementaire, l'impact d'une norme sur la vie des entreprises, en prenant en compte à la fois les coûts directs et les coûts indirects.

L'objectif est de mieux éclairer les parlementaires lorsqu'il s'agit d'une loi, et le gouvernement et les ministres lorsqu'il s'agit d'un décret ou d'une norme administrative. Ce type d'outil existe déjà dans d'autres pays, et il a fait ses preuves. Je me réjouis d'ailleurs qu'hier, la Commission européenne ait annoncé une initiative similaire au niveau européen — ce qui est fondamental, puisque les textes européens ont un impact direct sur nos entreprises.

Il est également nécessaire de réduire les délais d'instruction sur un certain nombre de procédures. On le constate notamment dans le domaine de l'urbanisme, mais cela doit s'étendre à l'ensemble des dispositifs. Il nous faut aussi simplifier et alléger nos codes, qui, dans certains cas, deviennent de véritables obstacles à l'action.

Le **test PME** nous permettra d'agir à deux niveaux : sur les flux, c'est-à-dire ce qui arrive, et sur les stocks, c'est-à-dire les normes déjà en vigueur.

Je ne crois pas à un grand soir de la simplification, à une révolution brutale. Très sincèrement, je ne vois pas comment elle pourrait avoir lieu. En revanche, je suis convaincue que c'est par l'accumulation de petites mesures concrètes que l'on parviendra à changer la donne. C'est un combat quotidien que j'ai engagé, et qu'il faut poursuivre à tous les niveaux de l'action publique.

🎤 Réaction d'Amir Reza-Tofighi, Président national de la CPME :

Je tiens d'abord à vous remercier, Madame la Ministre, parce que, sur le sujet de la **simplification**, on sent que vous êtes vraiment à nos côtés. Il y a un **soutien réel** de votre part, et plus largement de Bercy, sur un sujet qui, pourtant, n'est pas facile, surtout au regard des débats parlementaires que nous avons connus. Mais on sait que vous voulez faire avancer les choses.

Quand on parle des normes, il faut distinguer **deux volets** : le flux des nouvelles normes qui arrivent, et le stock de normes existantes que nous devons traiter.

Je crois que le vrai enjeu, c'est de réussir à **créer un système qui s'autorégule**. Le premier levier, c'est effectivement ce **test PME**, qui permet de vérifier, pour chaque nouvelle norme, qu'elle ne soit pas trop contraignante pour les entreprises. Ce n'est pas qu'un principe : on l'a expérimenté. Il y a un an, la CPME, en lien avec la DGE, a réalisé ce test sur la directive CSRD. Résultat : on a clairement montré que c'était inapplicable en l'état. Cette analyse a permis de

peser au niveau européen, et la France a pu obtenir des ajustements importants. Cela prouve que ce type de mécanisme peut avoir un vrai impact.

Mais gérer les flux ne suffit pas. La question est aussi : **comment traite-t-on le stock** de normes existantes ? Le test PME nous aide à anticiper, à limiter les excès en amont, mais il faut maintenant penser à un dispositif pour évaluer les règles en vigueur. Pourquoi ne pas instaurer une durée de vie pour certaines normes, avec une obligation de démontrer leur utilité pour les maintenir ? Cela pourrait aussi passer par un travail régulier entre nos équipes — tous les trois mois, tous les six mois, ou une fois par an — pour identifier ensemble les points de blocage à simplifier. Et je sais que vous êtes preneuse de ce type de collaboration.

Je vais vous raconter une anecdote. On dit souvent : « Il y a trop de normes, c'est trop compliqué ». Mais quand on demande aux acteurs économiques de proposer des normes à supprimer, eh bien ce n'est pas si simple. Souvent, on réalise que certaines de ces normes, ce sont les branches elles-mêmes qui les ont imposées, volontairement, pour garder un contrôle ou structurer une pratique. Donc ce n'est pas toujours un problème venu d'en haut, et je pense que vous êtes parfois confrontée à ce type de paradoxes. Vous ne pouvez pas toujours le dire, mais **nous avons aussi notre part de responsabilité**, et nous devons l'assumer.

Enfin, il y a un **réflexe propre au monde politique** : celui de vouloir **laisser une trace**. J'ai récemment rencontré la vice-présidente de la Commission européenne en charge de l'éducation. Elle m'a dit vouloir relancer une grande loi sur le sujet. Je lui ai répondu : « Mais ce qui vient d'être adopté commence à peine à être appliqué ! Pourquoi ne pas attendre d'en mesurer les effets ? » Elle m'a répondu : « J'ai été désignée pour agir. » Et je comprends ce besoin. Mais le résultat, c'est un enchaînement de réformes, de lois, de normes, sans évaluation des précédentes. Et cela, au final, alourdit le système sans forcément l'améliorer.

Je crois que nous gagnerions beaucoup à passer moins de temps à produire de nouvelles règles, et plus de temps à évaluer celles qui existent déjà : ce qu'on a fait il y a un an, deux ans, cinq ans — est-ce que ça fonctionne ? Est-ce qu'on peut l'améliorer ? Est-ce qu'il ne faut pas parfois tout simplement l'abandonner ? Cette culture de l'évaluation nous permettrait de mieux réguler, et surtout, d'éviter d'accumuler des contraintes inutiles.

Réaction de la ministre :

Non, mais **simplifier, c'est compliqué**, on ne va pas se mentir. Et pourtant, l'attente est très forte, partout où je me rends. C'est l'un des messages qui revient systématiquement de la part des acteurs économiques.

Mais moi, je veux qu'on **sorte du discours un peu abstrait** du type : « Il faut simplifier », « Il faut alléger les normes », « Il faut revoir les lois ». Ce que je souhaite, c'est qu'on **parte de cas concrets**, de **situations vécues au quotidien**. C'est à partir de là qu'on pourra réellement progresser. À chaque déplacement, je demande à ce qu'on me remonte des exemples précis.

Prenons ce qui s’est passé hier : j’étais à Tours, j’ai rencontré des viticulteurs. Ils m’ont fait part de trente points de blocage. Je leur ai dit : « Non. Ne m’en donnez pas 30. Sélectionnez-m ’en 10. Envoyez-moi les 10 points les plus significatifs, les plus urgents. Et à partir de là, on agit. » C’est comme ça qu’on peut avancer, point par point, en partant du terrain.

Il y a, il faut le dire, un vrai engagement du gouvernement sur cette question. Le Président de la République l’a encore montré lundi dernier, en annonçant le retrait de tout ce qui concernait la CS3D. Il y a aussi eu la suppression de plusieurs indicateurs dans le cadre de la CSRD. Ce sont des signaux concrets, des avancées réelles. Il y a une volonté politique qui est là, qui est affirmée, et qu’il faut maintenant **poursuivre et amplifier**. Et là-dessus, **vous pouvez nous aider**. Vous pouvez nous aider à **pousser dans le bon sens**, à faire remonter les bons exemples, les vrais irritants, pour qu’on les traite un à un. Parce que c’est comme ça, **de manière pragmatique**, qu’on pourra faire bouger les lignes.

🎯 **Neuvième thématique : La réforme de l'apprentissage**

📌 **Un mot de contexte :** Depuis début 2024, le gouvernement a engagé dans la forme de financement de l'apprentissage, cette décision vise à réduire les les dépenses publiques liées à l'apprentissage dans un contexte de de fortes tensions budgétaires. Pourtant, ces niveaux concernent de plus en plus d'alternants, notamment dans les secteurs techniques, numériques et industriels. Alors dans ce contexte, c'est en tant que dirigeant du plus grand CFA de l'Orne, le **3IFA**, je vais demander à **Bruno Nicole** de se lever et de se rapprocher. Vous avez la parole.

🎤 **Question de Bruno Nicole, responsable du centre de formation 3IFA**

Bonsoir Madame la Ministre, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la CPME, Mesdames, Messieurs. Je dirige un établissement interconsulaire, le 3IFA, qui accueille environ 1 000 jeunes et travaille avec près de 800 entreprises, très majoritairement situées dans l'Orne. Je souhaite vous faire part de préoccupations fortes que nous partageons, je pense, avec l'ensemble des CFA et des réseaux de formation, à propos des récentes évolutions liées à l'apprentissage.

*Il y a d'abord **la baisse de la prime à l'embauche**, mais aussi **le reste à charge de 750 €**, qui devrait **s'alourdir**, notamment via France Compétences et les Opco. Ces mesures vont, à notre sens, non seulement fragiliser les CFA, mais surtout freiner les TPE et PME, particulièrement celles qui s'investissent dans la formation de niveaux supérieurs.*

Je prends un exemple très concret. Nous avons fait le choix, au 3IFA, de nous positionner sur des formations niveau Bac +3 depuis la rentrée 2024, précisément pour répondre aux besoins des entreprises locales.Il s'agit aussi de lutter contre un phénomène bien connu dans notre département : celui de jeunes qui, une fois partis étudier à Caen, au Mans ou ailleurs, ne reviennent pas. Cela engendre une réelle difficulté en matière de ressources humaines qualifiées disponibles localement pour nos entreprises. Les nouvelles mesures envisagées vont clairement fragiliser le développement de ces formations, tout juste lancées.

*C'est pourquoi ma question est la suivante : **Quelles dispositions concrètes le gouvernement entend-il prendre pour soutenir l'apprentissage aux niveaux 6 et 7 (Bac +3 à Bac +5), et éviter un désengagement progressif des entreprises ?***

🎤 **Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :**

Merci pour votre question. Je tiens à le dire très clairement : **l'apprentissage est une voie d'excellence**. C'est un dispositif qui a largement fait ses preuves et qu'il nous faut continuer de valoriser et soutenir activement.

Nous pouvons collectivement nous réjouir des progrès accomplis ces dernières années. Le cap symbolique du million d'apprentis a été franchi — c'est un vrai succès. L'apprentissage répond concrètement à de nombreux enjeux économiques et sociaux, et nous devons poursuivre dans cette voie.

Mais je n'ignore pas les difficultés qui subsistent, notamment en matière de recrutement d'apprentis. Certaines filières peinent à attirer, alors même que la demande des entreprises est forte — je pense notamment aux **métiers de bouche**, à **l'hôtellerie-restauration**, entre autres.

Concernant les **aides à l'embauche**, vous avez raison : une évolution est intervenue. Pour les entreprises de **moins de 250 salariés**, l'aide est passée de **6 000 € à 5 000 €**, et pour celles de **plus de 250 salariés**, elle est désormais de **2 000 €**.

Cela dit, 5 000 € pour une TPE ou une PME, cela reste un soutien significatif, et je tiens à le souligner.

J'ai personnellement défendu le maintien de cette aide pour tous les niveaux de diplôme. À un moment, une modulation avait été envisagée — en fonction de l'âge de l'apprenti ou du niveau de formation — mais j'ai insisté pour que l'aide soit uniforme, afin de ne pas décourager les entreprises d'accueillir des jeunes, y compris sur des niveaux Bac +3 à Bac +5.

Concernant le **reste à charge de 750 €**, vous avez raison : **il concerne uniquement les niveaux 6 et 7**. C'est un point d'attention important, car ces niveaux sont stratégiques pour le développement des compétences sur nos territoires.Il y a également un autre enjeu : le financement des CFA eux-mêmes. La participation de l'État sur ce point devra, elle aussi, être revisité. Ce travail devra être mené en 2026, car le budget 2025 a été élaboré dans un contexte financier très contraint. Néanmoins, je veux souligner que des arbitrages favorables ont été obtenus : entre la première version du budget et sa version définitive, les moyens alloués ont été revus à la hausse, ce qui n'était pas gagné au départ. Enfin, je tiens à vous dire que ce sujet fait l'objet d'un suivi régulier. J'en ai encore discuté récemment avec **Astrid Panosyan-Bouvet**, ma collègue en charge de ces dossiers. Et nous poursuivrons ce travail, en lien étroit avec les acteurs de terrain. Vous pouvez compter sur notre détermination à faire de l'apprentissage un levier fort pour l'avenir, en particulier dans des territoires comme l'Orne.

Réponse d'Amir Reza-Tofighi, Président national de la CPME :

Je vais vous dire une chose : c'est la seule politique publique qui a vraiment fonctionné pour faire reculer le chômage des jeunes. L'apprentissage, c'est une vraie politique de l'emploi qui a porté ses fruits. Et aujourd'hui, avec les différentes baisses successives des aides, on voit le taux de chômage des jeunes repartir à la hausse.

Bien sûr, il y a un impératif budgétaire, on le comprend. Ces aides coûtent cher. Mais en réalité, c'est un **investissement**, pas une dépense. C'est de la formation, c'est de l'insertion durable.

Parce que si ces jeunes ne vont pas dans les CFA, ils ne disparaissent pas : ils vont ailleurs… et ça coûte aussi de l'argent à l'État. Là, on est à un point de bascule. On a déjà connu plusieurs baisses successives des aides, et on est en train d'atteindre un seuil critique, une **zone de rupture.**

Je vais vous dire très clairement ce qui se passe dans mon propre secteur, celui des services à la personne : on commence à se dire que ça ne vaut plus le coup. Et à un moment, quand la prise en charge devient insuffisante, les entreprises arrêtent. C'est comme ça qu'on raisonne, en entreprise : on regarde où est le seuil de rentabilité. Et si ça bascule du mauvais côté, eh bien on arrête tout. Il faut vraiment faire attention, parce que si on continue à rogner les aides petit à petit, on va franchir ce point d'équilibre... et perdre l'un des seuls vrais succès de ces dernières années : cette politique de l'emploi par l'apprentissage.

🎯 QUESTIONS SPONTANNEES DU PUBLIC (par lot de 3 questions à la fois)

Merci, nous allons clore ce premier volet. Maintenant c'est à à vous de de jouer, la première question étant la plus difficile. Si vous avez une question à poser dès maintenant, Eh bien le le micro va arriver devant vous Monsieur, vous pouvez vous lever s'il vous plaît vous présenter et poser votre question. Merci beaucoup.

🎤 Intervenant 1 Jean Karl Bertails

Bonsoir à tous. Ce matin, sur RTL, après l'interview de Gérald Darmanin à propos de la drogue, ce fléau qui prend de l'ampleur dans notre pays, il a évoqué l'idée de supprimer toute monnaie, tous billets, pour freiner la vente de drogue. Je pense que cela va poser un très gros problème à tous les commerçants, artisans, etc. Voici une idée que je vous soumets, à vous de juger. Je crois qu'il y a bien d'autres problèmes à régler que vouloir supprimer la monnaie. Aujourd'hui, certes, on paie beaucoup par carte bleue, c'est vrai, mais la monnaie reste un symbole national, européen, et doit le rester. Pourriez-vous dire à Monsieur Darmanin de se calmer ? Parce que là, j'ai l'impression qu'on lance des idées à la légère, un peu comme Coluche faisait des blagues, mais qui, au final, ne font pas avancer grand monde. Comment peut-on avoir des discussions qui n'auraient pas lieu d'être ?

🎤 Intervenant 2 Francois Edouard

Bonjour, je m'appelle François Édouard, je suis délégué régional de l'UDESS, l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale. Je m'adresse avant tout à vous, Madame la Ministre, car vous êtes effectivement en charge du Commerce, de l'Artisanat, des PME, mais aussi de l'Économie Sociale et Solidaire.

Je souhaite rebondir sur trois points évoqués ce soir.

Premièrement, les entreprises en difficulté : on a parlé du PGE. Certaines entreprises de l'ESS ont contracté des PGE et rencontrent de grandes difficultés. Il existe des cellules de suivi des entreprises en difficulté, mais il serait important de solliciter les préfets afin que ces cellules accompagnent aussi les entreprises de l'ESS. Je sais que certaines sont en cours de mise en place, mais c'est un point important.

Deuxièmement, les marchés publics : on a évoqué la clause des entreprises locales, non seulement françaises, mais aussi locales. Nous revendiquons une clause de « mieux-disant social et solidaire », car toutes les entreprises de l'ESS sont orientées vers le social et l'accompagnement des personnes en difficulté. Il serait essentiel d'instaurer une clause qui permette de sélectionner en fonction de ce critère.

Enfin, troisièmement, le crédit d'impôt recherche. Vous savez qu'il n'est pas accessible à l'ESS, car il n'y a pas d'impôt sur les sociétés, mais une taxe sur les salaires. Je sais que vous travaillez avec Amélie de Montchalin sur un groupe de travail à ce sujet. Où en êtes-vous sur ce dossier ?

Intervenant 3 Kara Terki Lofti

Bonsoir, je suis M. Kara Terki, je dirige une société de chaudronnerie. Nous fabriquons des équipements de haute technologie pour Naval Group, par exemple pour les sous-marins, ou encore pour Ariane, filiale de lanceurs concurrents. Nous avons besoin d'investissements importants et de savoir-faire pointus en chaudronnerie et soudure, profils très spécifiques et difficiles à trouver depuis longtemps.

Ce qui nous limite aujourd'hui, c'est d'abord l'espace de notre usine, puis le recrutement.

Concernant l'espace, il faut investir. Sur ce point, je suis un peu perplexe car je suis aussi président d'une association qui monte une épicerie participative dans l'Orne. Nous avons demandé des subventions à l'État, notamment pour le NCT, mais après cinq mois, aucune réponse. On se demande alors si l'État accompagne vraiment le territoire. Dois-je investir dans mon usine alors que je n'ai pas ce soutien ? Cela me pose problème.

Deuxième sujet : le recrutement. On a parlé de profils de niveaux 6 ou 7, mais pour nous, c'est plutôt en dessous. Nous avons besoin que les jeunes restent sur place, localement, et qu'on leur donne envie d'apprendre ces métiers manuels.

Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :

Alors, je vais répondre à Jean Karl Bertails qui demandait à faire passer un message à Gérald Darmanin. Je ne l'ai pas entendu ce matin sur RTL, mais j'apprends aujourd'hui cette idée. J'imagine que ce n'est qu'un ballon d'essai lancé comme ça, parfois. Voilà, c'est comme ça que je le traduirais.

Concernant François Édouard et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), trois points. Sur les difficultés de trésorerie dans l'ESS, j'ai lancé une cellule de veille au niveau national. Nous sommes en train d'établir un protocole avec les chambres régionales de l'ESS pour assurer un suivi et une vigilance sur toutes les associations qui pourraient être en difficulté.

Sur les clauses sociales dans les marchés publics, personnellement, je ne suis pas favorable à leur introduction obligatoire par la loi dans la commande publique. En revanche, les collectivités

territoriales peuvent, si elles le souhaitent, intégrer des clauses sociales, environnementales, ou liées au développement durable. Il faut donc les inciter à le faire. Parfois, c'est d'ailleurs obligatoire, par exemple dans les quartiers prioritaires de la ville.

Pour ce qui est du crédit d'impôt recherche et de la taxe sur les salaires, je sais que c'est une préoccupation récurrente dans l'ensemble de l'économie sociale et solidaire — des coopératives, mutuelles, fondations aux associations. Je n'hésiterai pas à remonter cette question à ma collègue Amélie de Montchalin, que vous avez citée.

Enfin, sur la chaudronnerie, j'entends parfaitement les difficultés de recrutement et le défi de faire rester les jeunes sur les territoires. Je pense que l'apprentissage et l'alternance sont des pistes importantes. Il faut faire en sorte que les jeunes soient très tôt informés des différents métiers, et rapprocher encore plus les entreprises du système éducatif, notamment via les stages, la présence en milieu scolaire, etc. Il y a encore beaucoup à faire sur ce sujet.

.

Nous allons maintenant passer à trois nouvelles questions, nous vous écoutons.

Intervenant 1 José Lelièvre

Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Préfet, je suis José Lelièvre, exploitant de stations de lavage et président d'une association regroupant des exploitants indépendants du lavage. Je souhaite vous exposer notre problématique. Aujourd'hui, les stations de lavage professionnelles sont les seules entreprises en situation de sécheresse à être totalement fermées en période de crise. Cela malgré nos propositions de réduction drastique de nos prélèvements, sachant que nous ne consommons pas l'eau, nous la prélevons seulement. Nous avons proposé des économies de 30 à 40 % sur ces prélèvements, bien supérieures aux préconisations du plan eau du gouvernement à l'horizon 2030.

Aujourd'hui, la volonté gouvernementale est de nous faire investir dans du matériel de recyclage, ce qui est une bonne chose. Pourtant, dans le guide sécheresse, même si nous investissons dans le recyclage, nous serons quand même contraints à la fermeture. C'est un vrai problème : une entreprise qui investit doit pouvoir continuer à fonctionner normalement. On touche là, selon moi, à une forme d'entrave à la liberté d'entreprendre.

Ma question est donc simple : j'aimerais pouvoir travailler avec la CPME, le ministère des PME, et les préfectures, pour que nos propositions soient entendues au niveau gouvernemental. Aujourd'hui, elles ne le sont pas vraiment au ministère de la Transition écologique. La seule réponse qu'on reçoit, c'est que nous sommes trop visibles. Pourtant, nous ne consommons que 0,3 % de la consommation nationale d'eau potable, mais on nous reproche cette visibilité. Merci.

Intervenant 2 Servane Boisard

Bonsoir, je suis Servane Boisard, du centre d'affaires Banque Populaire Grand Ouest à Alençon. Je suis un peu la porte-parole des dirigeants que j'accompagne. On a évoqué le recrutement, mais plusieurs dirigeants me font part de difficultés : parfois, les salariés sont embauchés rapidement, mais juste après un passage de CDD ou d'intérim en CDI, ces salariés quittent l'entreprise du jour au lendemain.

Y a-t-il des mesures pour inciter les salariés à rester dans l'entreprise, tout en veillant à ce qu'ils soient réellement actifs ? Car si ce n'est pas pour travailler, ce n'est pas utile.

Par ailleurs, dans nos zones rurales — comme l'Orne ou la Lozère par exemple — nos entreprises ont besoin de profils expérimentés, cadres, ingénieurs. Souvent, les chefs d'entreprise ont du mal à recruter ces profils ou à les faire venir, et quand ils y parviennent, ils doivent parfois offrir des salaires 20 à 30 % plus élevés que dans des villes comme Caen ou Le Mans. Y aurait-il des aides possibles pour faciliter l'embauche de ce type de profils expérimentés ?

Intervenant 3 Guy Loudière

Je travaille déjà dans un centre de formation qui accueille environ 40 000 bénéficiaires du RSA chaque année sur tout le territoire. Je rebondis sur ce que Christophe de Balorre a dit plus tôt : les départements rencontrent de plus en plus de difficultés budgétaires, ce qui complique leur action.

Par ailleurs, il y a beaucoup d'associations d'insertion, des missions locales, tout un écosystème ESS qui agit sur le terrain. Ce qui pèse aussi fortement sur les départements, c'est l'accompagnement des allocataires du RSA.

Ma première question est donc : est-ce que le gouvernement peut accélérer et mieux accompagner les bénéficiaires du RSA ? La France manque de bras sur le marché du travail. J'ai consulté les statistiques de France Travail en Normandie, et on observe une forte augmentation de l'intégration des bénéficiaires du RSA.

Ma deuxième question porte sur les métiers des services à la personne. Chaque année, lors du vote de la PLFSS, on évoque un risque de coût lié au crédit d'impôt.

Bravo pour ce dispositif qui a permis le développement d'un secteur fort, avec de nombreuses entreprises et associations. Avez-vous l'intention de modifier ce crédit d'impôt qui soutient aujourd'hui ce secteur ? Merci, Madame la Ministre.

Réponse d'Amir Reza-Tofighi, Président national de la CPME :

Je vais faire rapide, car je pense que les questions sont plutôt adressées à la Ministre.

Sur le sujet de l'eau, c'est une question intéressante. La semaine dernière, je discutais avec un représentant du secteur des thermes, qui m'expliquait qu'on leur demande effectivement d'investir dans la récupération et le retraitement de l'eau. Mais souvent, ils ne peuvent même pas réutiliser cette eau récupérée à cause de normes strictes à respecter. En gros, l'investissement qu'on leur demande ne peut pas toujours être rentabilisé, puisque la réutilisation de cette eau est limitée. Je pense qu'il y a là un vrai sujet où il faudrait remettre un peu de bon sens et de rationalité. Parfois, on a l'impression que c'est justement ça qui pénalise notre économie : on oppose l'écologie à l'économie, alors que l'écologie ne devrait pas être l'ennemie de l'économie. Au contraire, c'est un levier formidable pour la développer, mais il faut que ce soit fait intelligemment.Je sais qu'il y a souvent des arbitrages difficiles entre économie et transition écologique, notamment au ministère. Moi, je pense qu'il faut que la voix des entreprises, et plus largement celle de la rationalité, soit mieux entendue face à des décisions parfois incohérentes et peu applicables économiquement.

Pour en venir rapidement aux aides à l'embauche — puisque là on est un peu entre nous — ce que je veux souligner, c'est la difficulté liée à la réduction de la dépense publique. Entre entrepreneurs et entreprises, on dit à l'État qu'il faut baisser les dépenses publiques, mais en même temps, on réclame des aides. Vous voyez la contradiction, la difficulté ? Je ne critique pas, je comprends, c'est un vrai défi. Aujourd'hui, avec un niveau de dépense publique à 58 % du PIB, on est tous concernés : entreprises, citoyens, tout le monde. C'est difficile à vivre parce que dès qu'on a un problème, on demande de l'aide. Et je ne dis pas ça pour critiquer, c'est un trait culturel en France, et il faut qu'on arrive à en sortir. Il faut que tout le monde — entreprises, entrepreneurs — arrive à se dire que ce n'est pas toujours à l'État de fournir la solution. Il faut qu'on trouve nous-mêmes des solutions, et rapidement.

Sur le sujet du RSA, je pense que c'est plus directement orientée pour la ministre, donc je laisse la parole.

Et enfin, quant au crédit d'impôt pour les services à la personne, sujet que je connais très bien, je ne répondrai pas à cette question, car je suis partie prenante.

Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :

Je vais revenir sur la question qui portait sur le recrutement à l'épicerie sociale avec l'ANCT. Je ne vous avais pas répondu sur ce dossier. Donc, si vous n'avez toujours pas eu de retour, c'est

qu'il y a sans doute un petit souci dans le processus. Je vous propose de voir cela avec Monsieur le Préfet, au niveau de votre dossier.

Concernant l'entreprise de lavage mentionnée par Monsieur, et dont le président a également parlé : il existe en effet un certain nombre de dérogations possibles. Il faut regarder si elles sont applicables dans votre cas. Je veux bien solliciter ma collègue Agnès Pannier-Runacher pour faire ouvrir ce dossier, mais vous êtes peut-être déjà en contact avec ses services. Si vous passez par la CPME, c'est un dossier sur lequel on peut éventuellement avancer ensemble.

Sur les aides à l'embauche maintenant, Madame — je vous remercie pour votre question. Le président de la CPME m'a, en quelque sorte, devancée et je le remercie d'être venu à mon secours… même si, normalement, c'est moi qui devrais venir en soutien ! Mais rassurez-vous, je vais le faire aussi.

La vraie question que vous soulevez — et je sais qu'elle est partagée —, c'est celle du coût du travail. Aujourd'hui, nous intervenons par le biais d'un certain nombre d'aides, d'exonérations… des mécanismes que vous connaissez bien. Mais ces dispositifs ont un défaut : ils créent des trappes à bas salaires. En clair, plus les salaires augmentent, plus les exonérations et les allégements diminuent. Et on se retrouve avec des situations où, pour augmenter le salaire net de 100 €, cela coûte parfois 500 € en brut à l'entreprise, à cause de la perte des exonérations.

Derrière tout cela, se pose la question du financement de notre protection sociale. Peut-on continuer à la financer essentiellement sur les revenus du travail ? C'est une vraie question.

Sur ce sujet, j'ai une position assez claire. Dans notre système de protection sociale, on peut distinguer deux grandes familles :

D'un côté, retraite, chômage, accidents du travail, maladies professionnelles — des prestations qui bénéficient à ceux qui travaillent ;

De l'autre, la branche famille (allocations familiales) et la branche maladie, dont les prestations bénéficient à tous, qu'ils travaillent ou non. Pour ces deux dernières branches, je pense qu'il faut vraiment s'interroger : est-il encore pertinent de les financer uniquement par les revenus du travail ? Ne faut-il pas envisager d'autres sources de financement ?

En tout cas, sur la question des allégements de charges, je crois qu'il faut ouvrir ce débat. Et je sais que, même si nos orientations peuvent différer, le constat de départ est largement partagé.

Sur l'ESS et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, vous soulevez un point très important. C'est un sujet sur lequel nous travaillons. J'en parlais encore récemment avec le président, car les coûts liés au RSA continuent d'augmenter au niveau des départements. Aujourd'hui, 60 % du budget départemental est consacré au social : dépendance, handicap, accompagnement social…

J’ai voté la loi "plein emploi", qui part d’un constat d’échec : celui de l’accompagnement des bénéficiaires du RSA. Trop de personnes restent dans ce dispositif pendant des années. Pour moi, c’est un échec.

Le RSA a certes pour vocation de fournir des ressources à ceux qui en ont besoin, mais il doit aussi permettre à ces personnes d’en sortir. Il doit rester une aide temporaire et adaptée. Pour certains publics, elle peut être durable, mais pour la majorité, non.

C’est pourquoi cette loi prévoit désormais qu’en contrepartie du RSA, les bénéficiaires s’engagent à réaliser 15 heures d’activité par semaine sous des formes diverses. Avec France Travail, les départements s’engagent dans cette démarche.

Ce dispositif a des impacts sur toutes les structures qui font de l’insertion par l’activité économique. Ces associations jouent un rôle essentiel, notamment auprès des publics les plus éloignés de l’emploi. Elles ne seront peut-être pas les premières concernées dans la mise en œuvre du dispositif, mais elles doivent être soutenues.

Je suis satisfaite que ce dispositif ait évolué, car nous avons un rôle moral à jouer : celui d’accompagner et d’aider les personnes à sortir du RSA.

Enfin, sur le crédit d’impôt, qui relève bien de mon périmètre ministériel, je suis ministre du Commerce, de l’Artisanat, des PME et de l’Économie sociale et solidaire. Pour faire simple, je dis souvent que je suis "la ministre des entrepreneurs". Mais j’ai aussi dans mon portefeuille les ETI, l’intéressement, le partage de la valeur (en lien avec ma collègue du Travail) et l’ESS (en lien avec une autre collègue).

Concernant le secteur des services à la personne, nous venons justement de lancer un travail interministériel sur le sujet, car nous savons que les besoins vont doubler d’ici 2030.

Il faut donc anticiper : en matière de formation, d’adaptation des territoires, de dispositifs de soutien… Et je vous le confirme : il n’est pas prévu à ce jour de revenir sur le crédit d’impôt. Si c’était votre question, je vous réponds clairement : ce n’est pas à l’ordre du jour. Je parle ici au nom du gouvernement, et je ferai tout pour que cela ne soit pas modifié.

Cela dit, j’ai aussi appris — encore plus depuis le 23 décembre — à travailler collectivement. J’ai toujours été attachée au travail collectif, mais encore plus maintenant

🎤 Intervenant 1 Georges Chauvel

On est en train de faire les déclaration de revenus et je me suis posé la question, si je mettais un chiffre dans chaque case, combien ça me ferait de feuilles ? La réponse est : 80 pages pour la déclaration de revenus. Si on veut simplifier, je peux vous donner un coup de main en 4 pages.

Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :

Est ce que je peux répondre sous forme de boutade est ce que vous me l'autorisez, Monsieur le Président ? Est ce qu'on supprime toutes les niches ? Je pense qui si on supprime toutes les niches, on supprime 40 pages.

Intervenant 2 Nicolas Cordas

Depuis vos prises de fonctions respectives, finalement assez récentes, quel premier regard portez-vous sur vos premiers mois d'exercice ? Quels enseignements tirez-vous de cette période ? Y a-t-il des éléments qui vous ont surpris, voire un "rapport d'étonnement" que vous souhaiteriez partager avec nous aujourd'hui ?

Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :

« Vous voulez en savoir plus ? Très bien. »

Alors, cela fait exactement cinq mois aujourd'hui que j'ai été nommée au gouvernement – c'était le 23 décembre, et nous sommes le 23 mai. J'y ai pensé ce matin, non pas parce que je compte les jours, mais parce que c'est l'anniversaire de ma sœur. C'est comme ça que la date m'est restée en tête.

C'est pour moi un immense honneur, une grande chance aussi, et surtout une très lourde responsabilité que j'assume pleinement, chaque jour. C'est également une véritable opportunité : en tant que ministre en charge des entrepreneurs, j'ai eu la chance de rencontrer un tissu économique d'une richesse exceptionnelle. J'ai découvert des femmes et des hommes engagés, passionnés, qui donnent beaucoup pour les acteurs qu'ils représentent – artisans, commerçants, professions libérales, dirigeants d'associations, dans des métiers très variés, jusqu'aux métiers d'art. Ce sont de très belles rencontres, à tous niveaux.

J'ai été députée pendant 12 ans. Et quand on est parlementaire – Chantal Jourdan et Thierry Liger ici présents le savent bien – on défend des idées, on porte des propositions, on essaie de faire valoir ses convictions, souvent à travers des amendements ou des interpellations adressées aux ministres. Aujourd'hui, j'ai la possibilité d'agir directement. J'ai des leviers, des manettes – et cela change tout. Cela donne énormément d'énergie, d'envie, d'enthousiasme.

J'ai aussi mesuré, depuis ma prise de fonctions, la grande qualité de l'administration, tant au niveau central qu'en territoire. Je pense aux agents de l'État, que ce soit à Bercy ou en préfecture, qui sont très investis, très mobilisés, parfois dans l'ombre, et qui jouent un rôle essentiel. C'est

quelque chose que l'on ne perçoit pas toujours de l'extérieur, mais que j'ai découvert avec beaucoup de reconnaissance.

Je mesure aussi que **simplifier est compliqué**, que décider et surtout mettre en œuvre les décisions l'est encore plus. C'est un défi quotidien. Mais j'essaie d'y répondre avec détermination.

Enfin, ce dont j'ai profondément besoin, c'est du **contact avec le terrain**. Je suis à Bercy du dimanche soir au vendredi, mais j'ai dit à mon équipe dès le départ : *je refuse d'être enfermée dans une tour d'ivoire*. Revenir sur le terrain, comme aujourd'hui, avoir ces échanges directs – c'est indispensable pour moi. Cela nourrit mon action, cela me stimule, cela m'équilibre. Et je ne pourrais pas exercer ce mandat correctement sans cette connexion permanente avec la réalité du terrain.

Voilà, c'est avec cet état d'esprit que j'avance depuis cinq mois, avec beaucoup d'humilité mais aussi beaucoup d'enthousiasme.

Et de de revenir sur le terrain comme aujourd'hui, ça, vraiment, ça me fait plaisir et j'en ai besoin.

🎤 **Réponse d'Amir Reza-Tofighi, Président national de la CPME :**

« C'est passionnant. Vraiment passionnant. »

On rencontre des entrepreneurs de tous les secteurs, dans toute la France. Mais en même temps, c'est une vraie responsabilité.

Quand j'ai lancé mon engagement à la CPME, lors de ma toute première réunion, j'ai dit à mes interlocuteurs : « Vous offrez à chacun ici une chance extraordinaire : celle d'avoir un impact pour son pays. » Mais j'ai ajouté tout de suite : « Si vous êtes là juste pour la petite médaille, dans deux ans vous ne serez plus là. »

Parce que, pour moi, c'est ça le vrai risque dans nos organisations : perdre de vue pourquoi on est là. Ne plus être mobilisé pour la mission, pour l'impact qu'on doit avoir. Et ça, c'est une conviction très forte chez moi : l'impact, toujours l'impact. C'est ce que je demande à mes équipes à chaque fois : « Est-ce qu'on a eu de l'impact ? Est-ce qu'on a réellement contribué à quelque chose ? Ou pas ? »

C'est un peu mon combat au quotidien. Et parfois, quand je dis « on doit faire ça », on me répond : « ce n'est pas possible ». Alors là, moi je bloque : je déteste ce genre de réponse. Ce que j'ai compris avec le temps, c'est qu'il ne faut pas demander : il faut dire. On fait. Point. On avance.

Et c'est là une grande différence entre être chef d'entreprise et président d'une organisation comme la CPME. Quand on est patron de sa boîte, on décide, et ça avance. Quand on est président de la CPME, on représente des gens, des branches, des territoires. Donc chaque mot, chaque prise de position, on y réfléchit. Il faut être aligné avec ce que pensent ceux qu'on représente. Il faut peser les choses.

Et puis parfois… c'est très dur. Je vous donne un exemple. Il suffit que Trump (ou quelqu'un d'autre) fasse une déclaration à 13 h, et à 14 h, je reçois des appels de toute la France : « Qu'est-ce qu'on répond ?! » C'est réel, ça m'est arrivé. Et parfois, c'est même le samedi matin, à midi. Et là, franchement, c'est compliqué.

Parce qu'on sait ce que nous, on pense. On croit savoir ce que pensent ceux qu'on représente. Mais si on se trompe… si on dit une bêtise… alors là, c'est très compliqué. Je l'ai vécu. J'ai fait une prise de position sur la participation des retraités au travail : ça a suscité un vrai débat, notamment en interne, chez tous les chefs d'entreprise de 58 ans… croyez-moi, ça a bien fait réagir !

Et bien sûr, ça prend du temps. J'ai aussi reçu pas mal d'insultes sur les réseaux… Bon, à la limite, ce n'est pas le plus grave. Mais ce que ça révèle, c'est toute la difficulté quand on est dans une position comme celle-là : chaque mot compte. Il faut que ce qu'on dit soit au plus proche de ce que pensent ceux qu'on représente.

C'est une vraie tension. Mais en même temps, si on commence à trop se poser de questions, on ne dit plus rien. On n'avance plus. Donc j'essaie de garder cette ligne : rester fidèle à mes convictions, tout en étant à l'écoute, et garder toujours à l'esprit cette exigence d'impact.

.

🎤 Intervenant 1 Frédéric Morel

Bonsoir Madame la Ministre, Monsieur le Président. Je suis Frédéric Morel, directeur de société. J'avais une question à vous poser.

J'ai cru entendre récemment une déclaration du gouverneur de la Banque de France, selon laquelle environ deux millions d'emplois auraient été créés en France. Pourtant, on constate en parallèle une stagnation, voire une baisse de la productivité. Finalement, cette absence de gain de productivité semble avoir totalement neutralisé les effets positifs de ces créations d'emplois.

On observe également que la richesse produite en France est aujourd'hui quasiment nulle. Je suis donc assez surpris de voir qu'une telle dynamique en matière d'emploi ne se traduit pas par une création de valeur plus significative.

J'aurais souhaité avoir votre éclairage sur ce paradoxe. Merci.

🎤 Intervenant 2 Georges Chauvel

« Pour moi, le fil directeur, c'est l'esprit de la loi.

Tout à l'heure, il a été question du statut d'auto-entrepreneur, mais on a oublié l'essentiel : l'esprit dans lequel cette loi a été conçue. On a aussi oublié le rapport parlementaire qui l'a précédée.

À l'origine, cette loi visait principalement deux objectifs :

D'abord, permettre à des personnes déjà salariées de pouvoir exercer une activité complémentaire – le soir, le week-end, notamment le samedi ou le dimanche – mais de le faire en toute légalité. C'était l'intention première.

Ensuite, elle devait offrir un cadre pour tester une activité entrepreneuriale avant éventuellement de créer une entreprise à part entière. Et normalement, cette phase devait être temporaire.

Or, dans les faits, la loi n'a pas fixé de limite de durée claire. Il faut aussi rappeler le contexte de l'époque : on était en plein dans la mise en œuvre des 35 heures, et on ne savait pas comment faire pour s'en sortir.

🎤 **Réponse de Madame la Ministre Véronique Louwagie :**

« Sur le sujet des auto-entrepreneurs, c'est un débat qui reste complexe. J'ai eu l'occasion récemment d'en rediscuter avec Hervé Novelli et François Hurel, les deux fondateurs de ce dispositif. Ce qui est intéressant, c'est que selon les interprétations, certains considèrent que ce statut avait été pensé pour permettre temporairement à des personnes de retrouver un emploi ; d'autres parlent d'un usage ponctuel, d'un complément d'activité.

Mais quand on échange directement avec eux, et qu'on se replonge dans leurs propos d'origine, on comprend qu'ils avaient une toute autre vision. Leur objectif était vraiment de créer un **dispositif pérenne**, sans limitation dans le temps ni ciblage restreint. Il s'agissait de **favoriser l'esprit d'entreprendre**, ce qui correspondait bien à la philosophie très libérale d'Hervé Novelli à l'époque.

Aujourd'hui, ce statut s'est largement installé dans notre paysage. Il y a d'ailleurs une enquête récente, publiée par *Les Échos* il y a deux jours, qui montre que **de plus en plus de personnes font le choix de l'entrepreneuriat** plutôt que celui du salariat. Cela doit nous interpeller collectivement sur la manière dont nous concevons le travail aujourd'hui, et sur la place que prend l'entrepreneuriat dans notre société.

Concernant maintenant la question de la **productivité**, vous avez tout à fait raison de la soulever. C'est effectivement un facteur majeur qui explique pourquoi notre produit intérieur brut n'a pas

évolué comme il aurait pu depuis la crise sanitaire. Si la productivité avait progressé dans la même proportion que le volume d'heures travaillées, nous ne serions pas confrontés à un déficit de cette ampleur.

Pourquoi cette baisse de productivité ? Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord, des interrogations profondes sur le **sens du travail**. Ensuite, **l'augmentation significative des arrêts maladie**, aussi bien dans le secteur privé que dans le public. Le **télétravail**, dans certains cas, peut aussi y contribuer. Enfin, on observe également, dans une partie des jeunes générations qui entrent sur le marché du travail, **une approche différente du rapport au travail**, qui n'est plus tout à fait celle des générations précédentes.

Ce sont des sujets importants, qu'il nous faut collectivement travailler, car ils impactent directement notre capacité à créer de la richesse. »

🎯 3 MINUTES POUR CONCLURE

🎤 Amir Reza-Tofighi, Président national de la CPME :

Madame la Ministre, chère Véronique, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Président de la CPME régionale, mon cher André, Monsieur le Président du Conseil, mon cher Georges, Mesdames et Messieurs,

Je suis le président de la CPME départementale, et c'est un réel plaisir d'être parmi vous aujourd'hui.
On l'a rappelé tout à l'heure : je suis parisien, mais désormais adopté par l'Orne. Cela fait plus de cinq ans que je viens très régulièrement ici, et j'y viens toujours avec beaucoup de plaisir.

Merci, Madame la Ministre, pour votre soutien constant, pour votre pragmatisme, et pour votre engagement au service de nos entreprises. Je le dis souvent, mais nous avons la chance d'avoir une ministre qui connaît bien nos réalités, qui se bat au quotidien pour nos TPE-PME, et qui a toute notre confiance. Nous espérons, bien sûr, vous garder encore longtemps à ce poste – même si, vous le savez, le contexte politique n'est pas toujours très stable…

Je me permets une anecdote : lors de notre événement Impact PME en novembre dernier, nous avions interpellé notre Premier ministre de l'époque sur la nécessité de visibilité et de stabilité pour les entreprises. Michel Barnier, présent ce jour-là, avait répondu avec humour : « Moi aussi, je ne demande que ça, un peu de visibilité… et de stabilité. »

Une semaine après… eh bien, il n'était plus là. Voilà pourquoi nous espérons que votre mandat dure plus longtemps !

Nous faisons tous face à un défi collectif. La France est un pays qui a beaucoup de défis devant elle, mais parfois peu de moyens, alors que nous continuons à penser l'inverse : que nous avons peu de défis, et beaucoup de moyens. Nous vivons une époque de mutations profondes :

- La transition écologique, que nous devons réussir ensemble car nous partageons tous la même planète.
- La transition numérique, avec l'intelligence artificielle qui transforme déjà nos métiers.
- La transition démographique, avec le vieillissement de la population.
- Et un contexte géopolitique marqué par une guerre aux portes de l'Europe.

Mais malgré tout cela, la France a tout pour réussir : des talents, des infrastructures, un modèle social protecteur, un tissu économique riche de ses TPE et PME, présents sur tout le territoire, et des grands groupes qui tirent l'économie.

Mais nous avons aussi des chaînes aux pieds.

Nous souffrons de trop de normes, d'un modèle social au coût exponentiel, de prélèvements parmi les plus élevés au monde.

Premier pays de l'Union européenne en termes de pression fiscale, premier en dépenses publiques, en impôts de production… et pourtant notre industrie ne représente que 10 % de notre PIB, contre 16 % en moyenne en Europe, 19 % en Allemagne.

Nous sommes un pays qui s'est désindustrialisé.

Et notre dette publique est aujourd'hui deux fois supérieure à celle de nos voisins européens. Notre déficit annuel est également le double de la moyenne européenne.

Quand nos partenaires européens nous regardent, avec ces chiffres, ils se demandent : où va la France ?

Prendre conscience de la réalité de notre situation, de nos faiblesses, c'est déjà commencer à y répondre.

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Préfet : vous avez devant vous la solution à ces défis – les entrepreneurs.

Ce sont eux qui trouvent les solutions aux enjeux écologiques, qui innovent pour polluer moins, pour s'adapter aux mutations. Ce sont les entreprises qui, historiquement, sont à l'origine des grandes révolutions. Elles sont les acteurs du bien commun.

Et pourtant, en France, on a parfois cette tendance à les considérer autrement. Je ne citerai pas de nom, mais vous avez tous entendu ce responsable politique affirmer récemment que « 80 % des entrepreneurs empoisonnent la société ».

Non. Les entrepreneurs sont la réponse, pas le problème.

Mais pour répondre à ces défis, ils ont besoin d'être soutenus, d'être aimés. Ils ont besoin qu'on ne les taxe pas à chaque budget, qu'ils ne soient pas vus comme la variable d'ajustement d'un déficit public qui explose. Ils ont besoin d'une administration qui les accompagne, qui les comprenne, qui ne les condamne pas à la moindre erreur, mais les aide à progresser.
Quand on est de bonne foi, on doit pouvoir apprendre, pas être sanctionné.

Les entrepreneurs n'attendent pas des privilèges, ils demandent du respect. Ils attendent un pays qui les soutient et ne les considère pas uniquement comme ceux qui doivent combler les trous budgétaires.

Alors oui, nous avons des défis collectifs à relever.

Comptez sur moi, comptez sur la CPME, comptez sur tous les entrepreneurs pour être à vos côtés.
Mais nous, nous comptons aussi sur vous, pour nous soutenir, pour être à nos côtés, et pour nous voir enfin comme la solution, et non comme le problème.

Merci beaucoup.

📍 **Madame la Ministre Véronique Louwagie**

Monsieur le Préfet, je salue les députés ici présents – Chantal, Jordan, Thierry – Monsieur le Président du Conseil départemental, cher Christophe, Monsieur le Vice-président de la Communauté urbaine et maire adjoint, Monsieur le Président national de la CPME, cher Amir, c'est une chance de vous avoir parmi nous aujourd'hui, et en plus vous êtes Ornais, comme moi !

Monsieur le Président régional, André Festou, Monsieur le Président de la CPME de l'Orne, cher Georges, je salue également les représentants des chambres consulaires, les présidents de fédération, Mesdames et Messieurs les présidents, et tous en vos grades et qualités, chers entrepreneurs, chers amis.

Avant d'aller plus loin, je voudrais exprimer une pensée pour les victimes et les familles touchées par l'attaque au couteau qui vient de se produire à Hambourg, en Allemagne, et qui a fait une douzaine de blessés. Ce sont toujours des événements profondément dramatiques.

Pour revenir à notre rencontre, je tiens à dire combien je suis heureuse d'être ici aujourd'hui. Pourquoi sommes-nous réunis ? Parce que Georges Chauvel, le président de la CPME de l'Orne, n'a pas tardé à me passer un coup de fil en apprenant que j'étais ministre – et que le président national de la CPME, Amir, était lui aussi Ornais. Il m'a dit : *"Véronique, il faut organiser quelque chose dans l'Orne !"* Et j'ai répondu : *"Oui, quand tu veux !"*

C'est donc avec un réel plaisir que je me retrouve ici, dans un environnement que je connais bien, avec des visages amis, pour aborder des sujets qui sont au cœur de mon action. Je tiens d'abord à saluer l'engagement des chefs d'entreprise. Être entrepreneur, c'est avant tout une passion, sans laquelle on ne tient pas. Il faut aussi de la raison, et souvent… un petit grain de folie ! Parce que sans cela, on n'ose pas.

J'ai vu, en tant qu'expert-comptable pendant 40 ans, des personnes pleines d'envie, mais qui hésitaient à franchir le pas. Certaines y sont revenues plusieurs fois, sans jamais se lancer. D'autres allaient au bout et parfois échouaient, mais au moins elles avaient essayé. Et je crois profondément que celles qui ont tenté l'aventure, même sans succès, ont gagné quelque chose d'essentiel : l'épanouissement, la fierté d'avoir osé. Et ça, ça reste.

Alors oui, vous pouvez compter sur moi. Mais moi aussi, j'ai besoin de vous. J'ai besoin que vous fassiez remonter vos idées, que vous me nourrissiez du terrain. Le contexte politique est complexe, parfois instable, et porter des réformes devient de plus en plus difficile. C'est pourquoi vos propositions, vos retours, vos initiatives sont essentiels pour que nous puissions avancer ensemble.

Et je le dis très franchement : les représentants des organisations professionnelles, des chambres consulaires, sont souvent beaucoup plus raisonnables que certains responsables politiques. On a besoin de cette voix constructive, de cette vigilance face à la démagogie, qui ne mène à rien et n'apporte jamais de vraies solutions.

Nous avons des défis immenses : la simplification administrative, les finances publiques, la transition numérique, l'IA, les plateformes asiatiques, la politique internationale, les effets de la stratégie américaine… Et face à tout cela, l'État a un rôle à jouer, bien sûr. Mais il ne pourra rien sans vous.

Il est peu probable que les impôts diminuent demain. L'objectif, c'est déjà qu'ils n'augmentent pas. Mais cela suppose de maîtriser nos dépenses publiques, ce qui est un exercice délicat. Là encore, j'aurai besoin de votre soutien et de vos retours.

Je terminerai en disant à quel point j'ai apprécié nos échanges, Monsieur le Président. Je connais votre énergie, votre engagement. Je suis certaine que nous pourrons construire ensemble des solutions concrètes, comme nous allons le faire très prochainement avec l'expérimentation "Test PME". Merci à vous toutes et tous pour votre engagement. Et sachez-le : **vous pouvez compter sur moi**.

CPME NORMANDIE

COMMERCE — INDUSTRIE — SERVICES — ARTISANAT

31 Espace Jean Mantelet, Bd de l'Espérance, 14123 CORMELLES LE ROYAL. 02 31 86 22 21

125 Av. Edmund Halley B, 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY. 02 35 98 26 07